



Documents à fournir par l'acquéreur en vue d'une demande de changement de carte grise (pour un véhicule d'occasion précédemment immatriculé en France)

L'acheteur d'un véhicule d'occasion doit procéder à l'immatriculation du véhicule dans un délai d'un mois suivant la date d'achat.

Liste des documents à fournir par l'acquéreur :

- Un **justificatif d'identité** doit être fourni pour chaque co-titulaire (soit le permis de conduire français soit la carte d'identité en cours de validité soit le passeport en cours de validité soit le carnet de circulation en cours de validité),
- Le **permis de conduire** du titulaire du véhicule (si le permis de conduire fourni ne précise pas le nom marital, joindre la photocopie du livret de famille ou une photocopie de l'acte de mariage),
- Un **justificatif de domicile** daté de moins de six mois au nom du demandeur (photocopie d'une facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, téléphone portable ou photocopie de l'avis d'imposition ou photocopie de l'attestation d'assurance du logement ou photocopie d'une quittance de loyer délivré par un professionnel de l'immobilier ou photocopie de l'assurance habitation ; si vous êtes **hébergé(e)** : pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant, justificatif de domicile daté de moins de six mois au nom de l'hébergeant, attestation d'hébergement datée de moins de six mois et signée par l'hébergeant ; si le titulaire est une **personne morale** ou une entreprise : joindre un extrait k-bis original de moins de six mois ainsi qu'un justificatif d'identité de son représentant légal),
- L'**ancien certificat d'immatriculation (carte grise)** remis par le précédent propriétaire (le certificat d'immatriculation doit être barré, daté et signé par le ou les vendeurs(s) ; vérifier si la ligne C.4.1 mentionne un co-titulaire ; ce certificat doit porter la mention « vendu le » ou « cédé le » suivi de la date et de l'heure de vente),
- La **déclaration de cession** du véhicule concerné (cerfa 15776*01 ; l'ancien formulaire 13754*01 ou 13754*02 reste recevable ; cette déclaration doit être remplie et signée par le ou les anciens propriétaires ; dans le cas d'une vente entre particuliers, le nom du titulaire et du co-titulaire figurant sur le certificat d'immatriculation (carte grise) doit être le nom du (des) vendeur(s) ; s'il s'agit d'un achat à un **professionnel** de l'automobile, ce dernier doit vous remettre un **récépissé de déclaration d'achat** que vous devez impérativement fournir ; s'il s'agit d'un achat suite à une succession (décès), cet acte de cession doit être établi par le ou les héritiers ; un certificat d'hérédité doit être produit ; pour un véhicule en location, fournir le mandat de la société de leasing vous autorisant à effectuer les démarches administratives),



(Suite des documents à fournir par l'acquéreur)

- La **demande de certificat d'immatriculation** du véhicule concerné (cerfa 13750*05 ; remplie et signée par le demandeur ; s'il y a un co-titulaire, indiquer son nom et ajouter sa signature ; pour un véhicule en location, fournir le mandat de la société de leasing vous autorisant à effectuer les démarches administratives),
- Le **contrôle technique** du véhicule concerné daté de moins de six mois au jour de la saisie du dossier (ce document n'est pas nécessaire pour les véhicules âgés de moins de quatre ans ou lorsque le contrôle technique n'est pas obligatoire),
- Le **certificat de situation administrative** du véhicule concerné (celui-ci n'est pas à joindre obligatoirement mais il est fortement conseillé de s'assurer que le véhicule n'est pas frappé d'une opposition),
- L'**attestation d'assurance** du véhicule à immatriculer (carte verte ou courrier de notification de l'assureur),
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757*03 ; daté et signé),

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable